



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS

**Vos réf. :**

**Nos réf. :** LV/ALV/ALE/cb-2024 02 23

**Votre correspond. :** Aurélie Lepère  
081/240 688  
aurelie.lepere@uvcw.be

**Annexe(s) :** 1

Monsieur Christophe Collignon,  
Ministre du Logement, des Pouvoirs  
locaux et de la Ville  
Chaussée de Liège, 140-142  
5100 Jambes  
[christophe.collignon@gov.wallonie.be](mailto:christophe.collignon@gov.wallonie.be)

Namur, le 29 février 2024

A l'attention de Monsieur Christophe Ernotte, conseiller

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Avis de la Fédération des CPAS  
Pénurie de travailleurs sociaux au sein des CPAS – Elargissement des diplômes  
requis pour exercer la fonction de travailleur social en CPAS**

Vous avez sollicité l'avis de la Fédération des CPAS à la suite d'un courrier reçu de Madame la Ministre fédérale Karine LALIEUX concernant l'élargissement des diplômes requis pour exercer la fonction de travailleur social en CPAS.

La Fédération des CPAS wallons estime ne pas être légitime pour remettre un avis concernant les équivalences de diplômes. Cependant, nous souhaitons vous faire part de notre position vis-à-vis de cet assouplissement, quant à son principe.

Nous vous prions de trouver, en annexe à ce présent courrier, l'avis de la Fédération des CPAS dans ce cadre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Alain Vaessen,  
Directeur général

*Une copie de la présente est adressée à*  
- Madame Karine Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale,  
- Monsieur Alexandre Lesiw, Président du SPP IS